

Gennevilliers, le 30 septembre 2016

**Objet : Retrait de l'autorisation de mise sur le marché de U 46 D – AMM N° 6500402**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du renouvellement de l'approbation de la substance active 2,4 D au règlement (CE) n° 540/2011 relatif à l'approbation des substances actives phytopharmaceutiques, NUFARM a décidé de ne pas supporter la formulation de 2,4 D à 480 g/l, homologuée sous le nom de U 46 D, afin de se concentrer sur une autre formulation similaire plus concentrée.

De ce fait, nous vous informons du retrait de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation U 46 D (AMM n°6500402) en date du 30 décembre 2016, sans délai supplémentaire de distribution ou d'écoulement de stocks, ni de délai supplémentaire d'utilisation.

Cette dernière décision nous semble difficilement explicable, et nous avons procédé à une demande de délais additionnels afin de permettre l'écoulement des stocks de ce produit, ainsi que leur usage par les agriculteurs. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'issue de cette démarche.

Notre équipe reste à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et problématiques au sujet de cette décision. Nous profitons également de ce courrier pour vous rappeler que le produit Chardol 600 (2,4 D à 600 g/l, AMM N° 9100296) possède des autorisations similaires et est pour sa part soutenu par notre firme.

Par ailleurs, nous vous informons que ces changements doivent être portés à la connaissance de l'ensemble des clients et notamment jusqu'aux clients agriculteurs utilisateurs afin de respecter le délai d'utilisation.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions de croire Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Noël SCHERMESSE  
Directeur Marketing France

